



CLUB 49 BABYLONE

Ligue Île-de-France FCD

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2017-2018

valable du 01 septembre 2017 au 31 août 2018

Reprise des
cours collectifs
le lundi 04
septembre 2017

Nouvelle inscription

SERVLETTE DU CLUB OFFERTE

Réinscription

ACTIVITÉS PROPOSÉES	Cotisations			NOM : _____
	civil	police	Mili	
Musculation salle de Babylone	275	205	95	PRÉNOMS : _____
Musculation salle de Monge	275	205	95	
Musculation salles de Babylone et Monge	325	255	135	Pour bénéficier d'un tarif spécial, vous devez fournir un justificatif obligatoire. Aucune dérogation.
Gymnastique salle de Babylone TOUS LES COURS	305	245	205	
Gymnastique salle de Monge TOUS LES COURS	205	145	105	Pour la catégorie Police, seuls les policiers en activités peuvent en bénéficier. Pour la catégorie militaire, peuvent en bénéficier : gendarmes et militaires en activités, leurs épouses, époux, enfants directs. Retraités de la gendarmerie, personnels civils de la défense.
Pilates Préciser un seul créneau ci-dessous	155	95	65	
Gymnastique et musculation Babylone	365	295	185	Militaire <input type="checkbox"/> Police <input type="checkbox"/> Civil <input type="checkbox"/>
Gymnastique et musculation Monge	315	245	135	
Zumba Babylone	145	105	105	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
Boxe loisir	145	125	105	
Krav Maga les deux salles + Thématiques	305	195	145	Date de naissance : ____/____/____
SMA Adultes (salle de Babylone)	275	165	125	à _____
SMA Adolescents (salle de Babylone) Préciser un seul créneau ci-dessous	135	105	85	Sexe : M F (entourer la lettre vous concernant)
Dos-Stretching	145	105	105	Adresse : _____
Football à 7 (adultes)	145	105	105	_____
Abos-fessiers-assouplissements	145	105	105	Code Postal : _____ Ville : _____
Éspace massage (cabine H2O body system) Réservé aux adhérents du club	50	50	50	Téléphone : _____
Total des activités				Mail : _____
À partir de la deuxième activité retirez 40€ pour chaque activité supplémentaire				@ _____
Total de la cotisation à régler				Une adresse mail est obligatoire pour prévenir en cas d'annulation de cours

Constitution du dossier : Bulletin d'inscription – photo d'identité en couleur – règlement – vous devez être apte médicalement (posséder un certificat médical que le club pourra vous demander)

En cas de perte de votre carte d'adhérent, celle-ci sera refaite au tarif de **10 euros**

Créneaux
Gymnastique Babylone : Lundi de 09h00 à 11h00, mardi de 09h00 à 12h00 et de 19h15 à 20h15, jeudi de 09h00 à 12h00 et de 18h15 à 20h15, vendredi de 09h30 à 11h30
Gymnastique Monge : Lundi de 18h30 à 20h00, mercredi de 18h30 à 20h00
Zumba babylone : Mardi de 18h15 à 19h15
Dos-stretching : Jeudi de 12h10 à 13h05
Abdos-fessiers-assouplissements : Jeudi de 13h05 à 14h00
Boxe loisir : Lundi de 18h30 à 19h30
SMA adultes : close-combat le lundi de 19h30 à 21h00 / Self défense les mardis et jeudis de 20h30 à 22h00 / Multi-boxes le mercredi de 19h30 à 21h00 / Cours à thème le vendredi (invalides) de 20h00 à 22h00 (voir détail des cours sur le site du club dans la rubrique des activités)
KRAV MAGA : Mardi Monge de 18h30 à 21h30 les 3 niveaux, mercredi Babylone de 18h30 à 21h30 boxe anglaise, jeudi Monge de 18h30 à 21h30 cours féminin et intermédiaire, ancien, vendredi Babylone de 18h30 à 21h30 les 3 niveaux, samedi Babylone de 10h30 à 13h30 spécifique MMA et cours ceintures noires. (voir détail des cours sur le site du club dans la rubrique des activités)
SMA adolescents : choisir un créneau en cochant une case.
Mercredi de 16h30 à 18h00 <input type="radio"/> Mercredi de 18h00 à 19h30 <input type="radio"/>
Pilates Babylone : choisir un créneau en cochant une case
Lundi 12h00 à 13h00 <input type="radio"/> Lundi de 13h00 à 14h00 <input type="radio"/> Vendredi de 12h00 à 13h00 <input type="radio"/> Vendredi de 13h00 à 14h00 <input type="radio"/>

Je déclare avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de l'association et en accepter les termes. Je renonce à engager tout recours contre l'état pour les dommages corporels ou matériels susceptibles de m'être occasionnés lors de la pratique d'activités au sein de l'association. Je reconnais avoir été informé des possibilités de souscrire une assurance individuelle offrant des garanties de dommages corporels. **J'accepte le règlement du club en vigueur.**

49, rue de Babylone - 75007 PARIS

Mail : club49.babylone@wanadoo.fr Site internet : www.club49babylone.com

Nota: La gestion des adhérents fait l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. Elle est enregistrée à la commission nationale de l'informatique et des libertés sous le numéro 112821 du 12 Août 1983. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant, figurant sur notre fichier, il suffit pour cela de nous le demander.



CLUB 49 BABYLONE

Ligue Île-de-France FCD

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2017-2018

valable du 01 septembre 2017 au 31 août 2018

Nouvelle inscription

SERVIETTE DU CLUB OFFERTE

Réinscription

Reprise des
cours collectifs
le lundi 04
septembre 2017

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SALLE MUSCULATION FITNESS

ARTICLE I : adhésions

L'accès à la salle de musculation ainsi que la salle cardio training est réservé aux membres ayant souscrits une adhésion à cette section. Seule l'adhésion à la section musculation donne droit à son accès, les autres sections ne peuvent y accéder. Le matériel se trouvant à l'intérieur des salles de musculation et de cardio training est du matériel appartenant au club 49. Les militaires en service ne peuvent l'utiliser sans avoir cotisé à la section musculation, sauf séance de sport prévue au service et sous la responsabilité d'un moniteur EPMS. (de 08h30 à 09h30)

ARTICLE II : horaires

Les salles de musculation et de cardio training sont ouvertes :

pour la salle de Monge du lundi au samedi de 08h00 à 20h30 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 19h00

pour la salle de Babylone du lundi au samedi de 08h30 à 21h00 et les dimanches et jours fériés de 09h00 à 20h00.

Aucune personne ne sera admise au-delà de ces créneaux horaires.

ARTICLE III : modalités d'accès & vestiaires

La salle de musculation et de cardio-training se trouvant à l'intérieur d'une enceinte militaire, aucun civil ne peut y pénétrer sans contrôle préalable au poste de sécurité. L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se changer, afin de mettre une tenue correcte de sport ainsi que des chaussures de sport propres pour la pratique de la musculation. (**Chaussures extérieures interdites**). L'accès au vestiaire féminin est strictement interdit aux personnels masculins et inversement.

Des casiers sont à la disposition des adhérents pendant la durée de leur entraînement. Ils devront être libérés à la fin de celui-ci.

Le port de chaussures de sport spécifique uniquement utilisé pour la salle est obligatoire durant la séance.

ARTICLE IV : hygiène & règles d'usage

Pour des raisons d'hygiène, **il est obligatoire de se munir d'une serviette** afin de protéger les appareils de la transpiration. Tout adhérent sans serviette se verra refuser l'accès à la salle. Pour la salle cardio training, il est demandé de nettoyer les appareils après utilisation. Il est interdit de déplacer les appareils de musculation et de cardio training. Les haltères, disques et barres de musculation doivent être rangés après utilisation à leurs emplacements respectifs.

Il est rappelé qu'il est interdit d'exercer une activité professionnelle à l'intérieur d'une enceinte militaire. Tout cours privé est interdit sans autorisation du comité directeur du club.

ARTICLE V : sécurité

Afin de renforcer la sécurité, les locaux sont placés sous vidéo-surveillance. Conformément aux normes en vigueur et compte tenu de la surface des salles, le nombre de personnes maximum autorisées est fixé à 19 personnes pour la salle de musculation et 19 personnes pour la salle cardio training. La salle musculation et la salle cardio training ne disposent pas en permanence de moniteur de sport. Il convient donc d'utiliser les appareils en toute sécurité et dans la limite de ses moyens. Il est interdit de s'entraîner seul, de surcroît sur les ateliers à charge non guidée. Il est formellement interdit de démonter les sécurités sur les appareils. Il est également interdit de surcharger à l'aide d'haltères ou de disques les machines non prévues à cet effet.

ARTICLE VI : perte, vol, dégradation

Il est rappelé que des casiers fermés à clef sont à la disposition des adhérents. Le Club 49 Babylone se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets non entreposés dans ces derniers pendant la durée de l'entraînement. Toute dégradation volontaire ou involontaire du matériel et des locaux doit être immédiatement déclarée au poste de sécurité à l'entrée de la caserne.

ARTICLE VII : sanctions

Conformément à l'article 11 du statut du club, le Club 49 Babylone se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne pour motif grave. Toute attitude ou tout comportement qui risqueraient d'importuner les autres adhérents ou qui viseraient à dégrader volontairement les installations du club exposerait les auteurs aux sanctions prévues à l'article cité ci-dessus.

ARTICLE VIII : civisme

Il est interdit de fumer dans les salles de sport. L'usage du téléphone portable est autorisé sans gêne pour les autres adhérents. Si l'utilisation de boissons (non alcoolisée) est fortement recommandée lors d'activité physique, il est cependant demandé de jeter à la poubelle les contenants lorsque ceux-ci sont vides. Il est interdit de manger dans les salles de sports.

49, rue de Babylone - 75007 PARIS

Mail : club49.babylone@wanadoo.fr Site internet : www.club49babylone.com

Nota: La gestion des adhérents fait l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. Elle est enregistrée à la commission nationale de l'informatique et des libertés sous le numéro 112821 du 12 Août 1983. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant, figurant sur notre fichier, il suffit pour cela de nous le demander.